



Urgent : droit des grands parents

Par **dedel0405**, le **06/10/2009** à **10:25**

Bonjour, Suite à des différents avec ma belle-mère, ni moi ni mon compagnon (son fils) n'avons de contact sauf par des messages sur portable. Nous avons une fille de 5 ans et venons d'apprendre qu'elle désirait la voir de temps en temps, ce qui est tout à fait normal, ma belle-mère habite à 25 km de chez nous mais ne veut ni se déplacer ni que nous lui amenions chez elle, elle voudrais que ce soit la tante qui fasse les trajets. Nous ne sommes pas d'accord, nous voudrions que ce soit nous, pour des raisons de sécurité. rn- A-t-elle le droit de nous imposer son choix?rn- Peut-elle faire appel à un tribunal pour statuer sur qui fera les trajets?rnJe ne veux pas que notre fille subisse les problèmes des adultes, elle est sensible et tout ca me fait peur pour elle.rnRépondez-moi s'il vous plait.rnJe vous remercie